TITRE :	Soutien à la modification de la politique nationale régissant le programme des services de santé non assurés des Premières Nations
OBJET :	Santé (services de santé non assurés)
PROPOSEUR(E) :	Warren White, Chef, Première Nation de Naotkamegwanning, ON
COPROPOSEUR(E) :	Simon Fobister, Chef, Première nation de Grassy Narrows, ON
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité - 1 abstention

ATTENDU QUE :

A. Les articles 7, 21 et 24 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones confirment le droit de jouir, en toute égalité, du meilleur état possible de santé.

B. Il a été constaté qu'au cours l'année écoulée, un enfant sur cinq des Premières Nations n'a pas reçu de soins dentaires, que la moitié des citoyens adultes des Premières Nations a signalé avoir eu des problèmes pour recevoir des services de santé non assurés (SSNA) et qu'un adulte sur cinq des Premières Nations n'a pu obtenir certains soins de santé parce que ces derniers n'étaient pas inclus dans les SSNA.

C. Les Chefs en assemblée sont très préoccupés par le fait que les citoyens des communautés des Premières Nations ne reçoivent pas tous des services de santé identiques et que cette situation a de graves conséquences sur nos enfants, nos aînés, nos familles et nos communautés.

D. Les dirigeants du Grand Conseil du Traité nº 3 (GCT3) sont conscients que de nombreux citoyens des Premières Nations n'ont pas les moyens en matière de défense d'intérêts d'appliquer les procédures d'appel nécessaires au sujet des services de santé non assurés et que cette situation pénalise les Premières Nations visées par le Traité nº 3.

E. Les dirigeants du GCT3 demanderont au gouvernement d'examiner les défis auxquels sont confrontées certaines personnes et Premières Nations lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'information sur les services admissibles, les procédures pour examiner les refus et les appels, les liens avec les programmes provinciaux et d'autres questions administratives concernant le programme des SSNA.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

F. Le GCT3 déterminera un processus de négociation pour régler des problèmes et questions avec Santé des Premières nations et des Inuits – Région de l'Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée en cas de problèmes de compétence;

G. Le GCT3 offrira un appui technique lié aux politiques sur les SSNA et mènera des activités de défense d'intérêts dans le domaine de la santé en rédigeant des documents qui recommandent la tenue de négociations avec les gouvernements fédéral et provinciaux et d'autres organismes;

H. Le programme de Services de santé non assurés de Santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada du gouvernement du Canada et la délivrance de produits et services, dont les médicaments vendus sur ordonnance, ceux en vente libre, les fournitures et appareils médicaux, la consultation à court terme en cas d'urgence, les soins dentaires, les soins de la vue et le dossier récurrent des frais du transport pour raison médicale et de l'hébergement, ne sont actuellement pas conformes aux normes du Traité nº 3 et bafouent nos droits issus de traités à la santé.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Confèrent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) le mandat d'obtenir l'examen et la modification de la politique nationale sur les Services de santé non assurés dans le but d'améliorer la qualité de la prestation des services de soins de santé aux membres des Premières Nations.

2. Confèrent à l'APN le mandat de travailler en collaboration avec le Grand Conseil du Traité nº 3 (GCT3) à la préparation d'un dossier fondé sur des preuves pour soutenir et améliorer les services fournis aux Premières Nations et pour recommander une ligne de conduite à Santé des Premières Nations et des Inuits qui comprenne des solutions destinées à améliorer l'état de santé de tous les citoyens des communautés des Premières Nations et de tous les membres des Premières Nations.

3. Appuient le GCT3 dans son intention d'organiser un forum national, avec le ministre fédéral de la Santé et du Conseil de la santé du Traité nº 3, pour examiner toutes les questions et préoccupations relatives à la santé du GCT3 et de ses Premières Nations membres.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL